commune de
BISCHOFFSHEIM

AM 050/2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'arrêté municipal de l'entreprise FELDNER en date du 05/09/2023 pour des travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et de téléphone entre les n°28 et 30 chemin du Kilbs ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise FELDNER est autorisée à occuper le domaine public, à réduire la largeur de la chaussée à une voie et à mettre en place un **alternat à vue** pour des travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et de téléphone entre les n°28 et 30 chemin du Kilbs ;

Article 2 : Le stationnement est interdit dans l'emprise des travaux et la vitesse limitée à 30 km/h.

Article 4 : L'entreprise FELDNER est chargée de la mise en place de la signalisation nécessaire à l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 5 : Toutes les dispositions du présent arrêté seront effectives selon les besoins et l'avancement des travaux dans la période du **18/09/2023 au 14/10/2023 inclus.**

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- FELDNER
- Electricité de Strasbourg
- Police pluricommunale
- Gendarmerie de Rosheim
- Affichage

Bischoffsheim, le 06/09/2023

Le Maire,
Claude LUTZ

MAIRIE DE BISCHOFFSHEIM * BAS-RHIN *

1 rue des Ecoles • 67870 BISCHOFFSHEIM • ✆ 03 88 50 41 08
Internet : www.bischoffsheim.fr - E-mail : mairie@bischoffsheim.fr

Nathalie Lorentz

De: Guillaume FELDNER <feldner.guillaume@feldner-reseaux.fr>
Envoyé: mardi 5 septembre 2023 16:15
À: Nathalie Lorentz
Cc: Mairie Bischoffsheim; GARCIA José
Objet: Arrêté Circulation - FELDNER SARL

Bonjour,

Dans le cadre des travaux **de mise en souterrain HTA et Télécom** entre le **28 et 30 Chemin du Kilbs** je viens vers vous pour obtenir un arrêté de circulation avec des les demandes suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h
- Interdiction de stationner au droit du chantier
- Circulation alternée par panneau B15/C18

En fonction de la réunion de démarrage des travaux nous prévoyons une intervention du **18/09/2023 au 14/10/2023.**

Vous remerciant d'avance.
Cordialement,

FELDNER
RESEAUX SECS

FELDNER Guillaume
FELDNER SARL
12 rue de l'Industrie – 67730 CHATENOIS
06 58 26 38 16

Guillaume FELDNER
FELDNER SARL
12 rue de l'Industrie | 67730 Châtenois
03 88 82 07 49 |
feldner-reseaux.fr